



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MARS 2019

Mairie de Groissiat

**Présents :** Messieurs Jean-Luc Marron, Michel Piovati, Michel Bevand, Hervé Amiot, Xavier Faivre, Christian Gros, Manuel Ollier, Gilbert Samerel.

Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Odile Certain, Frédérique Machurat, Monique Roy, Stéphanie Volle.

**Excusée :** Mme Nathalie Duthel.

**Secrétaire de séance :** Mme Frédérique MACHURAT

**Date de convocation :** 11 mars 2019

• **Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 11 février 2019.**

• **Compte rendu des décisions du Maire :** -

### Comptes rendus des commissions

#### Commissions des travaux :

La commission ne s'est pas réunie car les dossiers en cours ne nécessitaient pas de suivi particulier.

On note que les travaux d'accessibilité de l'église sont achevés et que le résultat est très satisfaisant en matière d'esthétique.

Lors de la prochaine réunion, un dossier sera examiné. Il s'agit de la possibilité de créer un cheminement pédestre au niveau de la voie Romaine pour faire une boucle depuis le cimetière vers le vieux village sous l'église. Le bureau d'étude Infratech va émettre un avis sur la faisabilité car la zone concernée est traversée par une source d'une part et une conduite de transport de gaz d'autre part.

#### Commission des Affaires Scolaires, Associatives et Culturelles : du mercredi 13 mars 2019.

##### 1 Vie scolaire :

. Effectif estimé pour la rentrée de septembre 2019 à 108 élèves beaucoup moins de départ des CM2 = 11 élèves, donc on maintient l'effectif et en principe pas de menace de fermeture.

. Répartition classes actée, CP divisé en deux afin d'équilibrer les classes, dont une partie avec les grandes sections et l'autre avec les CE1. Les enseignantes ont justifié leur choix et les parents délégués ne semblent pas contrariés par le mélange maternelle/primaire.

. Installation confirmée du jeu d'enfants aux vacances de Printemps. Bon accueil de cette nouvelle.

. Arrêt de la bibliothèque, une enseignante (sur 5) appréciait d'emmener ses élèves dans un lieu séparé de l'école pour les sensibiliser à la lecture. Étant donné que nous avons conservé un lieu isolé de la cantine pour le temps de détente après le repas, elle peut continuer à fréquenter ce lieu, mais la diversité ne sera plus au rendez-vous, on essayera dans le cadre de notre projet « maisonnette des livres voyageurs » de leur réserver quelques livres d'enfants. Mais après discussion, cette démarche reste épisodique, une fois par mois !

. Bilan positif de la vie scolaire, plus sereine, mieux encadrée au niveau psychologue et RASED pour les enfants en difficulté. Éloges sur la cantine, quelques questions sur l'organisation de l'étude, de la garderie puisque les nouveaux parents d'élèves ont créé une adresse mail pour recueillir les remarques des parents.

. Prévoir un support cycles à l'intérieur de l'école (derrière le préau) : demande des parents pour inciter les grands et les petits à venir à vélo à l'école ce qui semble se développer et qu'il est vrai rentre parfaitement dans le respect de l'environnement sujet très actuel. Nous adhérons à cette idée, tout en insistant sur le fait que, même à l'intérieur, les vélos devront être sécurisés et sous la responsabilité de chacun.

2 Bibliothèque : L'ensemble des membres de la commission souhaite que nous testions un accès libre à la lecture sur le principe « des livres voyageurs ». Envisager avec les services techniques de réaménager un abri bus qui offre l'avantage d'être couvert, d'exister et d'argumenter sur le côté recyclable. On l'installerait au Parc Loisirs car lieu le plus approprié et on se protège en partie des incivilités, comme le Parc est fermé la nuit. Il faudrait pouvoir mener à bien ce projet pour l'été.

##### 3 Finaliser décoration intérieure mairie, salle du conseil et entrée :

Nous avons convenu d'apporter une note de modernité à la salle du conseil et maintenant que tous les travaux sont terminés, nous pourrions envisager de mettre en avant nos édifices, notre environnement, de la commune, sous forme de photos panoramiques (rectangulaires format paysage) encadrées pour habiller essentiellement l'espace côté ascenseur. Germain Amorim a déjà réalisé des prises de vue et on pourra en prévoir d'autres si besoin et Manuel Ollier s'occuperait des tirages, restera à les encadrer.

En parallèle, le hall d'accueil a déjà évolué du point de vue du mobilier, il reste à apporter une note murale. Il avait été évoqué à plusieurs reprises de mettre à l'honneur les maires qui ont pu œuvrer pour la commune, d'inscrire leur empreinte dans ce lieu dédié, cette initiative apparaît légitime aux membres de la commission. Nous le souhaitons moderne, évolutif, faisant paraître sobrement le nom et l'année d'exercice ; plus un tableau d'honneur pour acter leur engagement qu'un mémorial pour rendre hommage. C'est un acte de reconnaissance. Manuel Ollier se renseigne sur la faisabilité sur la base d'une structure alu qui rappellerait les luminaires, lettrage gris anthracite.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'en matière d'hommage rendu à d'anciens maires, le dernier remonte à 1988 avec la dénomination de la rue Hippolyte Jobin en lieu et place de 4 rues existantes et après concertation avec les habitants concernés.

Monsieur le Maire relève que cet hommage a eu lieu plus de 60 ans après le décès de cette personnalité communale. L'histoire communale est très intéressante en ce domaine et révèle notamment une lignée familiale impressionnante de maires issus des familles Picquet puis Jobin, – entre 1793 et 1957 – avec notamment Marie-Louise Jobin (mairie de 1947 à 1957), probablement l'une des premières femmes élues maires en France. Parmi les mandats de longue durée, on relève notamment Georges Samerel durant 42 ans, d'abord adjoint de Marie Louise Jobin, puis maire.

##### 4 Fête de Noël :

Nous avons d'ores et déjà discuté de l'organisation de cet événement, pour s'accorder sur l'orientation spectacle ou ateliers. De l'avis et de l'engagement de tous (car plus contraignant à organiser) tous préfèrent revenir à l'ambiance ateliers que nous avons mise en place et qui faisait le bonheur des petits et des grands. Des pistes ont déjà été trouvées, donc pas de spectacle mais une grande fête pour les enfants qui demandera l'aide de tous et qui marquera la fin de notre mandat.

##### 5 Assemblée Générale de l'Echo du Lange :

Fonctionne désormais en entente collégiale et ont donc modifié leur statut. Chacun se responsabilise et cette nouvelle organisation semble apporter plus de quiétude et de convivialité.



6 Assemblée Générale de l'Association Sportive de Groissiat :

Très bonne entente, fréquentation petit à petit en hausse, souhaiterait juste ouvrir plus aux adolescents et enfants.

7 Fête du village : Première réunion le 27 mars.

8 . La soirée de la Saint Patrick organisée par le Sou des Ecoles le samedi 16 mars s'est très bien passée avec environ 180 participants.  
. Monsieur le Maire informe le conseil que l'association locale des donneurs de sang a tenu son assemblée générale le 09 mars dernier à Groissiat qui, depuis cette date, est la Commune détentrice de l'emblème de cette association pour un an jusqu'à sa transmission à Arbet lors de l'assemblée générale de 2020.

. Commission des Finances : du mardi 12 mars 2019.

Présentation du budget primitif soumis au vote du conseil du 18 mars. Ce point sera développé plus loin dans les délibérations.

. Commission Environnement et Forêt :

Bilan des illuminations 2018

Tous les décors à réparer ou à remplacer ont été recensés. Un rendez-vous avec la société Blachère est d'ores et déjà programmé pour estimer les besoins de la saison 2019-2020.

Village propre : samedi 06 avril à 9h00, rendez-vous au parc loisirs.

Une information va être diffusée dans les boîtes à lettres, sur le site internet et sur les panneaux communaux.

Les enfants qui participeront se verront remettre un ticket de cinéma. Un casse-croûte sera servi à la fin de la matinée à tous les participants.

Information sur la réglementation environnementale

Un flyer va également être diffusé pour rappeler la réglementation sur le bruit, le non recours aux pesticides, l'interdiction du brûlage et indiquer les dates de ramassage des encombrants.

Forêt communale : des parcelles non soumises ont été très largement touchées par le bostryche et même s'il n'y a aucun risque de propagation aux parcelles adjacentes, il va falloir les couper pour entretenir le tènement.

#### **Extrait des délibérations adoptées à l'unanimité**

Réfection du mur de clôture et soutènement de la villa Eugénie par les copropriétaires : demande de cession d'emprise foncière et de participation aux frais de remise en état du chemin existant permettant d'accéder au chantier.

Monsieur le Maire explique que début 2016, il a averti les copropriétaires de la Villa Eugénie, par l'intermédiaire de leur syndic – AGIR IMMOBILIER – que les travaux de nettoyage du talus situé en aval du parking de la copropriété avaient révélé l'effondrement d'une partie du mur de soutènement du terrain.

Monsieur le Maire les a donc alertés sur le péril engendré par cette situation pouvant avoir de graves conséquences en cas d'affaissement total du mur et les a invités à effectuer les travaux de remise en état.

Au début du second semestre 2018, les copropriétaires ont présenté un projet de réfection du mur de clôture et de soutènement auquel était joint un courrier sollicitant d'une part la cession de 140 m<sup>2</sup> de terrain communal correspondant à l'emprise des travaux et d'autre part une participation aux frais de remise en état du chemin public existant qui sera prolongé par la création d'un chemin d'accès jusqu'au chantier.

Monsieur le Maire précise que ces deux demandes ont été examinées par le bureau exécutif et ont reçu un avis favorable aux conditions suivantes :

. cession à titre gratuit de 140 m<sup>2</sup> de terrain communal sous réserve de la prise en charge des différents frais notamment de bornage par les copropriétaires.

. financement des frais de remise en état de la partie existante du chemin d'accès avec pérennisation de l'extension créée dans la mesure où elle pourrait avoir une utilité d'intérêt général pour un usage futur. (création d'une boucle de promenade)

La partie du devis concernant la remise en état du chemin d'accès au chantier s'élève à 3 300 € TTC.

Monsieur le Maire précise enfin que le projet de réfection du mur a fait l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme instruite par le service instructeur de Haut-Bugey Agglomération. Monsieur le Maire a signé l'autorisation en décembre 2018.

Ainsi, au regard de l'ensemble de ces éléments, et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

. d'accepter la cession à titre gratuit de 140 m<sup>2</sup> de terrain communal sous réserve de la prise en charge des différents frais notamment de bornage par les copropriétaires.

. d'accepter le financement, à hauteur de 3 300 €, des frais de remise en état de la partie existante du chemin d'accès avec pérennisation de l'extension créée dans la mesure où elle pourrait avoir une utilité d'intérêt général pour un usage futur. (création d'une boucle de promenade).

. d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier notamment la régularisation foncière.

Tableau des emplois communaux : accroissement temporaire d'activité – création, pour une durée d'un an, d'un poste d'agent polyvalent des services techniques.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT que le fonctionnement du service technique est perturbé par des questions de maladie professionnelle touchant une partie de l'effectif, empêchant ou retardant de ce fait la réalisation de certaines missions,

Il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent polyvalent des services techniques à temps complet,

Au vu de ces éléments, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent polyvalent des services techniques à compter du 05 mai 2019 pour une durée d'un an.

- de préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaires.

- de décider que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire C1 des adjoints techniques,

- d'habiliter Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Taux d'imposition 2019 : taxes foncières et taxe d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition (part communale) relatifs à la taxe d'habitation et aux taxes foncières n'ont pas été modifiés depuis de nombreuses années.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas changer les taux d'imposition pour l'année 2019.



Ces taux resteront donc les suivants :

	(Pour mémoire) Année 2018	Année 2019
Taxe d'habitation	8.83	8.83
Foncier bâti	8.38	8.38
Foncier non bâti	76.54	76.54

#### Approbation du compte de gestion exercice 2018 – Budget Principal

Les résultats du compte de gestion 2018, relatifs au budget principal, ont été établis par les services de la Trésorerie Principale et font ressortir les résultats suivants :

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Transfert ou de intégration résultats opération non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 421 886.75	0.00	70 923.98	31 335.30	- 319 627.47
Fonctionnement	716 908.80	440 954.99	262 518.77	155 480.61	693 953.19
<b>TOTAUX</b>	295 022.05	440 954.99	333 442.75	186 815.91	374 325.72

Au vu de ces résultats, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, et de déclarer qu'il n'appelle ni observations, ni réserves. Il sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

#### approbation de la reprise anticipée des résultats : budget principal

Monsieur le Maire expose que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par

- une fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur
- les états des restes à réaliser,
- et le compte de gestion de l'année n-1,

		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice 2018	984 659.49	1 247 178,26	262 518,77
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2018)		431 434.42	431 434.42
	résultat à affecter			<b>693 953,19</b>
section d'investissement	résultats propres à l'exercice 2018	662 896,76	733 820,74	70 923.98
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2018)	424 657.47	34 106.02	-390 551,45
	solde global d'exécution			<b>-319 627,47</b>
restes à réaliser au 31 décembre 2018	fonctionnement			<b>0</b>
	investissement	172 512,55	78 989,00	<b>-93 523.55</b>
résultats cumulés 2018 (y compris RAR en fonctionnement et investissement) reprise anticipée 2019	prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			<b>413 151.02</b>
	report en fonctionnement en recettes (R002)			<b>280 802,17</b>

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2019.

résultat global de la section de fonctionnement 2018	<b>693 953.19</b>
solde d'exécution de la section d'investissement 2016	<b>-319 627,47</b>
solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016	<b>- 93 523,55</b>
besoin de financement de la section d'investissement	<b>-413 151,02</b>
couverture du besoin de financement 2018 (compte 1068 sur budget primitif 2019)	<b>413 151.02</b>
report en fonctionnement en recettes (R002) sur budget primitif 2019	<b>280 802,17</b>

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.  
La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2019.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
. constate et approuve les résultats de l'exercice 2018 présentés dans les tableaux ci avant.  
. décide que ces résultats seront reportés par anticipation sur le budget primitif 2019.

### **Adoption du budget primitif 2019 : Budget Principal**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2019 et procède à sa lecture.

Les dépenses et recettes de fonctionnement demeurent stables.

En investissement, on n'attend pas de nouvelles subventions car il n'y a pas eu de dossiers à présenter pour 2019.

Les principaux postes de dépenses d'investissement concernent le remplacement ou l'acquisition de nouveau matériel au service technique, une structure de jeu d'extérieur pour l'école, des travaux sur les bâtiments (étude deuxième chaudière salle polyvalente, toiture et travaux annexes à l'école, reprise alimentation électrique du four mairie, ...), des travaux de réfection de voies comme le chemin d'Ijean et la route d'Evron, des aménagements au cimetière.

Monsieur le Maire rappelle que l'approbation des résultats de l'exercice 2018 avec vote du compte de gestion 2018 lors de la présente séance permet la reprise anticipée des résultats 2018 au budget primitif 2019.

Ainsi, la balance générale s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

#### **Dépenses**

Fonctionnement 1 449 137.57 €

Investissement 1 198 751.51 € dont 172 512.55 € de restes à réaliser.

#### **Recettes**

Fonctionnement 1 449 137.57 €

Investissement 1 198 751.51 € dont 78 989.00 € de restes à réaliser.

Au vu de cette présentation, et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2019 avec reprise anticipée des résultats 2018.

### **Informations communales**

. Rappel : Village propre du samedi 06 avril.

. Elections européennes : l'attribution des tours de rôle a été effectuée pour la tenue du bureau de vote le dimanche 26 mai.

### **Informations communautaires**

. Le débat d'orientations budgétaires a eu lieu lors du dernier conseil communautaire. Il a permis de valider les montants des attributions de compensation aux communes, ce qui représente un peu moins de la moitié du budget de Haut Bugey Agglomération.

Les investissements communautaires ont été listés. Parmi eux, l'aire de covoiturage, à l'entrée de Groissiat, a été confirmée mais également la poursuite de la voie douce par exemple.

### **Questions diverses**

. Le collectif des gilets jaunes du Haut Bugey a réitéré sa demande de salle cette fois pour une réunion le samedi 23 mars 2019 sur la journée. Monsieur le Maire rappelle qu'il avait refusé une première demande en février car il s'agissait du week end du loto du sou des écoles/comité des fêtes. La représentante des gilets jaunes du Haut Bugey avait alors évoqué la possibilité de revenir vers lui ultérieurement ce qui a donc été le cas. Monsieur le Maire rappelle également que les consignes de l'Etat en la matière étaient d'être bienveillant vis-à-vis des demandes formulées par les collectifs locaux ou associations en mettant notamment les moyens matériels à leur disposition. La salle étant disponible à la date demandée. Monsieur le Maire a donc accordé le prêt sous la responsabilité de l'organisatrice.

. Arrêt de bus à Alex : Gilbert Samerel demande s'il est possible de créer un arrêt, côté Alex, car celui situé rue Hippolyte Picquet en zone industrielle (ZI) est trop éloigné. Une demande en ce sens sera adressée à DUOBUS car effectivement, l'arrêt de la ZI n'est presque pas utilisé et il vaudrait sans doute mieux le déplacer vers la rue Georges Pompidou.

. Mise en place d'un abribus, côté montée, route de Château Covet pour les scolaires des collèges et lycées : la demande faite il y a quelques mois a été étudiée et va pouvoir être satisfaite par le prestataire qui travaille avec DUOBUS. Cette mise en place sera gratuite, ainsi que l'entretien, parce qu'il s'agit d'une route fréquentée et que l'abribus servira de support pour de la publicité locale.

. Prochain bureau : lundi 15 avril à 18h30.

. Prochaines commissions :

. Finances : mardi 16 avril à 18h30.

. Environnement – Forêt : mardi 16 avril à 18h30.

. ASAC : jeudi 18 avril à 18h00.

. Travaux : mercredi 24 avril à 18h30.

. Prochain conseil municipal : lundi 29 avril 2019 à 18h30.

La secrétaire de séance  
Frédérique MACHURAT

